

En raison des nouvelles mesures gouvernementales destinées à lutter contre la propagation du virus COVID-19, l'accueil du public à la mairie sera fermé, à compter du mercredi 18 mars 2020.



Un agent administratif sera toutefois disponible dans les locaux, aux heures habituelles d'ouverture, sur simple appel téléphonique, pour toutes les démarches administratives d'URGENCE en matière d'État-Civil.

La mairie sera cependant toujours joignable par téléphone au **02 51 67 81 44 aux jours et heures habituels.**

RAPPEL DES HORAIRES : **9h00 / 12h30 – 14h00 / 17h30**